



CIO de LILLE
11 Rue de Thionville – 59000 LILLE
Courriel : jl.caldi@ac-lille.fr

Service
Académique
Information
Orientation

*Ces informations sont mises à jour tout au long de la procédure d'inscription.
Merci de consulter régulièrement le site Internet (www.lyceevangogh.nl) et l'affichage au sein de l'établissement.*

CALENDRIER DES DEMARCHES A EFFECTUER POUR POSER SA CANDIDATURE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS (Année scolaire 2011-2012)

Décembre 2011

Phase d'information

- rencontres entre les acteurs : élèves, parents, professeurs, conseiller d'orientation ...
- consultation individuelle auprès du Conseiller d'Orientation Psychologue
- recherche des implantations des établissements offrant les formations envisagées
- recherche d'informations complémentaires auprès des établissements
- pour les universités : demande des programmes de Licence et des modalités d'éventuelles sélections auprès de la cellule d'information et d'orientation (SCUIO) de chaque université
- ouverture du site d'information, version 2012, **à partir du 1^{er} décembre 2011** (www.admission-postbac.fr)
 - * téléchargement du guide du candidat 2012 et consultation des informations sur les différentes filières d'études et leurs débouchés via le module onisep-postbac

Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur, deux cas de figure :

* **soit la formation visée fait partie du portail www.admission-postbac.fr**, portail unique qui permet de poser sa candidature simultanément dans la plupart des formations de l'enseignement supérieur :

- * en I.U.T. Instituts Universitaires de Technologie (préparant aux DUT)
- * S.T.S. Sections de Techniciens Supérieurs (préparant aux BTS)
- * dans la plupart des écoles d'ingénieurs à prépa intégrée
- * en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).
- * à l'université (licence, filière santé)

* **soit la formation visée relève d'une procédure spécifique, hors portail [admission-postbac](http://www.admission-postbac.fr)** (pour plus d'informations, consulter les établissements eux-mêmes, dès le premier trimestre)

- * les écoles spécialisées (architecture, beaux-arts, secteur paramédical, secteur social)
- * certaines écoles d'ingénieurs à prépa intégrée
www.grandesecoles-postbac.fr
- * des écoles de gestion à prépa intégrée
www.concours-acces.com
www.concours-sesame.net
www.concours-pass.com
www.concours-team.net
- * les instituts d'études politiques (I.E.P.)

Un seul impératif : respecter les dates indiquées

Janvier-Février 2012

Afin de découvrir ce que vous propose l'univers des études supérieures et de poser vos questions aux établissements dans lesquels vous voulez postuler, vous pouvez vous rendre :

- ➔ au salon APB (admission post-bac) des **6 et 7 janvier 2012** à la Grande Halle de La Villette à Paris (<http://www.admission-postbacidf.fr>)
- ➔ au salon de l'étudiant qui se déroulera les **12, 13 et 14 janvier 2012** au Grand Palais à Lille (<http://www.letudiant.fr/etudes/salons/salon-du-lyceen-et-de-letudiant-de-lille.html>)
- ➔ aux journées portes ouvertes qui sont prévues les :
 - **21 janvier 2012** : LYCEES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS (STS et CPGE)
 - **28 janvier 2012** : METROPOLE LILLOISE (Universités/IUT/écoles d'ingénieurs, de commerce et spécialisées)
 - **11 février 2012** : HORS METROPOLE LILLOISE (Universités/IUT/écoles d'ingénieurs, de commerce et spécialisées)
 Affiche à télécharger : <http://www4b.ac-lille.fr/~jmoulinrx/IMG/pdf/AfficheIPO2012.pdf>
 Pour avoir plus de précision sur les heures d'ouvertures, vous pouvez vous connecter sur les sites Internet des établissements qui vous intéressent.
- ➔ au salon des métiers et de la formation tout au long de la vie qui se déroulera les **2, 3 et 4 février 2012** au Grand Palais à Lille (<http://www.salondesmetiers.fr/>)

Sites d'informations :

- SAIO (académie de Lille) : <http://www.ac-lille.fr/orientation/saio/default.cfm>
- ONISEP : <http://www.onisep.fr/>
- Service d'aide personnalisé à l'orientation : <http://monorientationenligne.fr/>
- Portail étudiant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : <http://www.etudiant.gouv.fr/>

A PARTIR DU 20 JANVIER 2012

Pour les écoles spécialisées, les Sections de Techniciens Supérieurs (préparant aux BTS), les Instituts Universitaires de Technologie (préparant aux DUT), les écoles de gestion ou d'ingénieurs à "prépa-intégrée", les Instituts d'Etudes Politiques, les filières universitaires sélectives à l'entrée : contacter directement les établissements **et** s'inscrire le cas échéant sur le site www.admission-postbac.fr

➔ Procédure d'inscription sur le site : www.admission-postbac.fr

- * ouverture du dossier électronique personnel
- * saisie des vœux de formation **avant le 20 mars 2012, date limite**
 (le candidat aura jusqu'au 31 mai 2012 pour faire le classement définitif de ses vœux par ordre de préférence)

⇒ **Pour les classes préparatoires aux grandes écoles, dans le dossier électronique personnel :**

* élaboration de la liste des candidatures

* impression des fiches de candidature

⇒ **Pour les universités, dans le dossier électronique personnel :**

* constitution du dossier complémentaire d'orientation active

➔ Le candidat doit avoir :

- Une **adresse e-mail valide** jusqu'au mois de septembre 2012.
- Un **n° INE**. Ce numéro figure sur le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat (en cas de problème, veuillez contacter le secrétariat de la scolarité).
- Le **relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat**.
- Les **bulletins de première et de terminale**.

ATTENTION : il est préférable, pour éviter toute difficulté de saisie, de ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire

Mars 2012

➔ **Date limite des inscriptions sur le site www.admission-postbac.fr : 20 mars 2012**

L'élève est invité à constituer un dossier papier pour certains vœux ; les éléments à joindre à ce dossier et les modalités d'envoi seront précisés lors de la saisie en ligne des demandes de poursuite d'études. Les pièces à joindre figurent sur la fiche de vœux qui aura été imprimée par le candidat au moment de la saisie de ses vœux.

*** Constitution du dossier papier pour les formations qui le demandent.**

Pièces à fournir pour chaque dossier :

- photocopies des trois bulletins trimestriels de la classe de Première (et de Terminale en cas de redoublement).
- photocopies des deux bulletins trimestriels de la classe de Terminale
- photocopie du relevé des notes obtenues aux épreuves anticipées de fin de Première

ATTENTION : n'oubliez pas de vous rendre sur les sites Internet des écoles qui vous intéressent afin de savoir s'il n'y a pas de documents complémentaires à fournir.

➔ **Date limite de modification des dossiers** (saisie de notes, lettres de motivation, ...), de validation et d'impression des fiches de vœux : **2 avril 2012**

Envoi des dossiers-papier, le cas échéant, par les candidats, au plus tard le 2 avril 2012

Avril- Mai 2012

Pour les Instituts d'Etudes Politiques, les filières universitaires sélectives à l'entrée, les écoles spécialisées, les Sections de Techniciens Supérieurs (préparant aux BTS), les Instituts Universitaires de Technologie (préparant aux DUT), les écoles de gestion ou d'ingénieurs à "prépa – intégrée" : passation éventuelle d'épreuves de sélection

⇒ **Pour les classes préparatoires aux grandes écoles** (sur le site www.admission-postbac.fr) :
* classement des vœux par ordre préférentiel.

⇒ **Pour les universités** :
* examen des vœux par les universités

➔ **Classement final** de l'ensemble des vœux de formation par ordre de préférence : **date limite 31 mai 2012**

Du 8 au 10 mai 2012 : vérification par les élèves sur le site www.admission-postbac.fr que leurs dossiers ont bien été reçus par les établissements destinataires et qu'il ne leur est pas demandé de pièce(s) manquante(s).

Juin - septembre 2012

Pour les filières universitaires sélectives à l'entrée, les écoles spécialisées, les Sections de Techniciens Supérieurs (préparant aux BTS), les Instituts Universitaires de Technologie (préparant aux DUT), les écoles de gestion ou d'ingénieurs à "prépa – intégrée", les Instituts d'Etudes Politiques : obtention des réponses aux candidatures

⇒ **Pour les classes préparatoires aux grandes écoles** (sur le site www.admission-postbac.fr) :
* réponses aux propositions d'admission
* en l'absence de proposition d'admission, recours à la procédure complémentaire, **à partir du 22 juin 2012 (14h00)**, sur les places restées vacantes

⇒ **Pour les universités** :
* réception d'une proposition de préinscription dans une université

➔ Sur le site www.admission-postbac.fr, les élèves répondent aux phases de propositions d'admission et suivent la procédure jusqu'à l'inscription définitive :

- 7 juin 14h00 – 12 juin 14h00 (heure française) : première phase d'admission
- 21 juin 14h00 – 26 juin 14h00 (heure française) : deuxième phase d'admission
- 14 juillet 14h00* – 17 juillet 14h00 (heure française) : troisième et dernière phase d'admission

* Décalage de la 3ème phase de la procédure normale qui se tiendra le 14 juillet 2012 - 14 h au lieu du 12 juillet.
Les différents documents ont été modifiés sur les sites APB.

A chacune des 3 phases de proposition d'admission, le candidat doit se connecter sur le site, prendre connaissance de la proposition d'admission éventuelle et donner alors l'une des 4 réponses possibles : **Oui définitif, Oui mais, Non mais, Je renonce à tous mes vœux.**

Tant qu'il n'a pas répondu « **oui définitif** » ou « **je renonce à tous mes vœux** », le candidat doit valider de nouveau sa réponse.

L'absence de réponse à une proposition d'admission équivaut à une démission automatique.

Une fois que la réponse « oui définitif » a été donnée par le candidat, celui-ci doit effectuer son inscription administrative auprès de l'établissement qu'il va intégrer.

➔ La **procédure complémentaire** débute **le vendredi 22 juin 2012 à 14 h (heure française) et se termine le 15 septembre 2012.**

Elle concerne les élèves qui n'ont eu aucune proposition d'admission à l'issue de la procédure normale ou ceux qui n'auraient pas fait acte de candidature en temps utile. Elle se fait entièrement de façon électronique. Pour tout complément d'information, il conviendra de consulter le guide de la procédure complémentaire qui sera disponible sur le portail www.admission-postbac.fr.

ATTENTION : pour chaque proposition d'admission, l'élève devra donner sa réponse sur le site dans un délai de 8 jours du 22 juin au 31 août 2012 (17 août pour l'académie de la Réunion) et dans un délai de 24 heures à partir du 1^{er} septembre 2012 (dès le 18 août pour l'académie de la Réunion).